

80 004 Amiens Cedex 1 203. 22.89.66.40 303. 22.95.16.81 20: eboissier@lfhf.fff.fr

### **COMMISSION TECHNIQUE**

# **FEMININES**

# **DETECTION DES JEUNES U14F / U15F**

(Joueuses nées en 2012/2011)

« RENCONTRE DE SELECTIONS : SOMME / AISNE »

<u>LIEU</u>: NESLE STADE AUFFEVE ROUTE DE HAM

Surface de jeu : **SYNTHETIQUE** 

# MERCREDI 19 NOVEMBRE 2025 de 15H30 à 17H

## **HORAIRE RDV: 14H15**

## LISTE DES JOUEUSES U14F CONVOQUEES

Nom	Prénom	Club(nom)		
ABDELLATIF	ANIA	AMIENS SPORTING CLUB FOOTBALL		
AMACIN	MARYSSA	AMIENS SPORTING CLUB FOOTBALL		
DUPUIS	CASSANDRA	AMIENS SPORTING CLUB FOOTBALL		
BARRE	LYNDSAI	AMIENS SPORTING CLUB FOOTBALL		

## LISTE DES JOUEUSES U15F CONVOQUEES

Nom	Prénom	Club(nom)			
MADORE GUESDON	JULIETTE	AM. ANCIENS ELEVES CHAULNES			
JAROSINSKI	SHY'M	AMIENS SPORTING CLUB FOOTBALL			
BOVIN	KAINA	AMIENS SPORTING CLUB FOOTBALL			
BERTHELOT	LOUISE	AMIENS SPORTING CLUB FOOTBALL			
ROUCOUT	LIZEA	AMIENS SPORTING CLUB FOOTBALL			
GAY	MAELY	AMIENS SPORTING CLUB FOOTBALL			
ALIX	SHANA	F.C. CENTULOIS 1924			
AZMANI	DOUNIA	S.C. ABBEVILLE COTE PICARDE			
DECAIX	NOEMIE	USOAAS			
MARTIN	MARGOT	USOAAS			
DECAIX	ALICIA	USOAAS			

ENCADREMENT	BOISSIER EMMANUEL - TERNISIEN JULIE.
-------------	--------------------------------------

Destinataires: Clubs, Sections Sportives, Encadrements, P. Tranquille (Président du District), N. Cauvin (Pt Commission Technique), P. Foure (Pt Commission des Jeunes)

- ARTICLE 141 des Règlements Particuliers de la Ligue des Hauts de France : 2 Il est tenu de répondre aux convocations adressées par l'intermédiaire de son club et d'observer les directives qui lui sont données.
  - 80) S'il est malade ou empêché, il doit, dès qu'il est dans l'impossibilité de se rendre à la convocation qui lui est adressée, avertir personnellement ou par l'intermédiaire de son club, le responsable de la sélection concernée.
- S'il le juge utile, ce dernier alerte le médecin fédéral régional et le charge de s'assurer, par tous les moyens, sur l'état de santé du joueur et de lui en rendre
- En l'absence de cette procédure ou en cas de maintien de la convocation, le joueur est automatiquement suspendu pour la première rencontre officielle qui suit la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant d'avoir purgé sa suspension.
- b) Si son absence est consécutive à un autre motif, il est automatiquement suspendu pour les deux premières rencontres officielles qui suivent la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant la fin de la suspension.

CHAQUE JOUEUSE DEVRA SE MUNIR:					
•	de chaussures adaptées en fonction des terrains	•	d'une gourde		
•	d'un vêtement de pluie	•	de son nécessaire de toilette		